

Patrick Clastres, « Organiser les Jeux olympiques. Mirages de la puissance et imaginaires de l'influence », *Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies (Ramses) 2025* (dir. Thierry de Montbrial et Dominique David), Malakoff, IFRI/Dunod, 2024, p. 222-225

Professeur à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne

### **Organiser les Jeux olympiques. Mirages de la puissance et imaginaires de l'influence.**

Les événements sportifs internationaux du type championnats du monde ou Jeux olympiques (JO), que l'on distinguera des compétitions transnationales entre clubs ou entre athlètes concourant pour des marques, ne sont pas un outil de puissance et d'influence de même nature que le cinéma, la musique, la mode ou la gastronomie. Exception faite du concours Eurovision de la chanson, imagine-t-on, en effet, un tournoi globalisé où des artistes, vêtus de maillots nationaux, viendraient s'affronter dans autant d'épreuves qu'il existe de sous-catégories musicales (classique, tango, rock, reggae, jazz, rap, etc...) ? Les JO ont ceci de particulier qu'ils scénarisent devant les médias du monde entier une confrontation physique directe ou indirecte aboutissant à une hiérarchie des nations où la prouesse est objectivée par la mesure des performances (distance, poids, temps, points gagnés) dans une trentaine de sports. Comme l'écrivent Robert Edelman et Christopher Young (*The whole world was watching*, Stanford University Press, 2019), le sport est à la fois l'expression la plus adoucie de la puissance, mais aussi la plus guerrière de l'influence (*the softest of the hard power and the hardest of the soft power*).

Dès les premiers Jeux à Athènes en 1896, et au fil de l'apparition des nouveaux médias (presse, radio et actualités cinématographiques, télévision, réseaux sociaux), les États organisateurs ont misé toujours plus sur le « nation branding » et le « nation building » par le sport, mais sans jamais s'interroger sur leur efficacité. En réponse aux doutes et critiques exprimés depuis les années 2000 par certains chercheurs et journalistes indépendants des pouvoirs sportifs, par des collectifs citoyens et des ONG quant à l'intérêt d'organiser les Jeux, le Comité international olympique (CIO) a opposé le concept d'« héritage » et ses propres outils d'évaluation de l'impact de l'événement. Dès lors, il n'a cessé d'allonger la liste des impacts positifs attendus qu'ils soient matériels ou immatériels (donc difficilement mesurables) : économique, urbanistique, logistique environnemental, social et solidaire, sportif et de santé publique, culturel et patrimonial, mentalités... Aussi, avant d'envisager la capacité des États à capitaliser ou non sur les JO, convient-il de rappeler combien leur cadre d'action est contraint par le CIO et ses sponsors depuis la fin des années 1980.

#### **Des États organisateurs soumis au donneur d'ordres : le CIO**

C'est en effet, le CIO qui est l'unique et puissant donneur d'ordres en fixant les règles politiques et commerciales des jeux olympiques, et combien le. C'est qui décide de l'attribution des JO en les mettant aux enchères en quelque sorte, et qui invite les comités nationaux olympiques (CNO) à inscrire auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) leurs athlètes qualifiés dans le cadre des compétitions régies par les Fédérations internationales sportives (FIS). Cette primauté du CIO était particulièrement visible lors de sa session tenue à Singapour en 2005 au cours de laquelle le président Jacques Chirac et le premier ministre britannique Tony Blair ont rivalisé afin d'obtenir les Jeux pour 2012. Bien des glosateurs avaient alors prospéré

sur le thème du « déclinisme » de la France opposé au soi-disant « pragmatisme » du Royaume-Uni. Plus rares furent les analystes qui s'interrogèrent sur les motifs de l'abaissement des dirigeants du monde devant l'autorité olympique.

Mais, au cours de son histoire, le CIO n'a pas toujours eu face à lui pléthore de candidats. En 1974, seulement Moscou et Los Angeles étaient en lice et ont obtenu les JO pour 1980 et 1984. En 2017, le CIO a dû procéder au double choix de Paris pour 2024 et de Los Angeles pour 2028 afin de sécuriser son avenir. Il a retenu la leçon puisqu'il ne met plus les JO aux enchères mais instruit désormais des « dialogues ciblés » avec des métropoles possiblement hôtes. Ainsi en est-il du choix de Brisbane pour 2032 ou des avances faites aux Alpes françaises, à Salt Lake City et à la Suisse pour les jeux d'hiver de 2030 à 2038. Après les épisodes de Pékin (jeux d'été en 2008 et d'hiver 2022) et de Sotchi (hiver 2014), le CIO ne veut plus être accusé de collusion avec des régimes liberticides par les ONG de défense des droits humains et une partie de la presse occidentale.

Pour ce qui concerne les nations participantes, le CIO s'est longtemps arrogé le droit d'accepter des « nations sportives » dans l'arène olympique sans qu'elles existent nécessairement sous la forme d'un État reconnu par la communauté internationale, et inversement, de ne pas inviter des États dont il n'aurait pas reconnu le CNO. Une telle souveraineté sportive, théorisée dès 1912 par son président français, le baron Pierre de Coubertin (1863-1937), s'est d'abord appliquée en faveur de la Bohême et de la Finlande qui ont pu participer aux jeux de Stockholm contre la volonté de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Ce sont ensuite les pays issus des anciens Empires centraux et vaincus en 1918 qui ne furent pas conviés aux jeux d'Anvers en 1920, puis l'Allemagne et le Japon aux jeux de Londres en 1948. À Paris, en 1924, le gouvernement français s'était même opposé à la présence des athlètes allemands tandis que l'URSS avait refusé de participer à des jeux qu'elle considérait comme capitalistes.

Justement, pour éviter toute intrusion des idéologies, des gouvernements et des partis politiques au cœur de l'événement olympique, Pierre de Coubertin avait également théorisé avant la Grande Guerre l'apolitisme du sport et la neutralité du CIO qui a pris la forme d'un adage qui s'est diffusé dans les corps sociaux et les milieux sportifs de toute la planète depuis les années 1920 : « On ne mélange pas le sport et la politique », avec sa version anglaise plus encore impérative : « Don't mix sport and politics ! ». C'est aussi lui qui a rédigé la formule lapidaire et neutre d'ouverture solennelle des Jeux à laquelle les chefs d'État se sont conformés aux XXe et XXIe siècles, y compris les dictateurs.

Cette règle de neutralité a prévalu aussi pour les athlètes, sommés d'être des amateurs de 1894 aux années 1980, et pour les organisateurs du spectacle olympique encore aujourd'hui interdits de faire apparaître leurs sponsors à l'intérieur du stade olympique. Sous la pression de la CIA et des chaînes de télévision américaines excédées de financer un événement où les athlètes de l'URSS et la RDA montaient sur les premières marches du podium devant leurs propres champions, le CIO a dû mettre fin en 1981 à la règle de l'amateurisme. Devenu la même année une association de droit privé suisse, il a déposé la marque olympique et ses anneaux devant l'OMPI, ce qui lui a permis de signer en 1985 ses premiers contrats avec des compagnies américaines qui pèsent encore aujourd'hui pour plus des deux tiers de son programme de sponsoring TOP.

Depuis lors, le CIO veille à conforter son monopole commercial sur l'événement en imposant sa loi olympique aux villes et aux États organisateurs qui doivent se soumettre à des contrats d'exclusivité et accepter la faible fiscalisation de ses revenus et de ceux de ses sponsors qui lui reversent huit milliards de dollars à l'issue de chaque Jeux d'été. Il s'attache ainsi la fidélité des 202 comités nationaux olympiques de par le monde et des 35 fédérations internationales de sports olympiques (28 d'été et 7 d'hiver) en les rétro-finançant, et de 43 FI de sports non olympiques en leur accordant une reconnaissance formelle qui est la première étape avant une éventuelle intégration de leurs sports aux JO. N'échappent à sa souveraineté que les ligues

professionnelles des principaux sports collectifs (football, basket-ball, hockey-sur-glace, football américain, baseball).

### **Tableaux des médailles, cérémonies d'ouverture et effets boomerang**

Face au CIO qui bénéficie d'une sorte d'extra-territorialité durant la quinzaine olympique, il n'est pas aussi facile pour les États organisateurs de tirer profit des JO. Ils ne choisissent en effet ni le programme et le calendrier des compétitions, ni les règles des sports et leurs systèmes d'arbitrage, ni les sponsors, ni les nations et les athlètes invités, ni les médias partenaires et les images produites. Il ne leur reste plus qu'à triompher et à impressionner les publics du monde. Héritage de la rivalité entre démocraties et régimes fascistes dans l'entre-deux-guerres, puis de la Guerre froide sportive, le tableau des médailles s'offre comme un révélateur, assurément simpliste mais symboliquement efficace, de la puissance des nations. Contrairement aux championnats du monde de football ou d'autres sports, les JO donnent en effet l'opportunité à toutes les nations du monde de prétendre à la victoire dans au moins une des trois centaines d'épreuves au programme. Mais, en 2024, une vingtaine de micro-États insulaires, vingt-cinq nations africaines et dix nations asiatiques sont toujours en attente d'une première médaille olympique. Cela s'explique par le monopole exercé par les sports occidentaux au sein du programme sportif jusqu'à l'adoption du judo à Tokyo en 1964 et du taekwondo à Séoul en 1988 (la Chine ayant échoué en 2008 à faire reconnaître le wushu), mais surtout par la corrélation entre performance sportive et puissance économique du fait de la nécessité de mettre en place des programmes de haute performance (ingénierie des matériaux, sciences biologiques et psychologiques, médecine, pharmacopée...) et de trier des masses d'athlètes.

À ce jeu, les États-Unis semblent dominer le long siècle olympique même s'ils ont dû céder la première marche du podium à l'Allemagne d'Hitler en 1936 et à l'URSS entre 1956 et 1988. Depuis 2004, d'ailleurs, ils sont talonnés par la Chine qui les a même dépassés à Pékin en 2008 en nombre de médailles d'or. Miser sur la performance de ses athlètes quand on organise les Jeux olympiques peut néanmoins avoir un effet boomerang en termes d'images si les victoires sportives ne sont pas au rendez-vous, en particulier pour les puissances moyennes. Alors que le Royaume-Uni avait sombré au 36<sup>e</sup> rang en 1996 et conquis à marches forcées le 3<sup>e</sup> rang à Londres et le 2<sup>e</sup> à Rio de Janeiro, la France, qui oscille entre le 5<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> rang depuis un siècle, aura peiné à se fixer un objectif ambitieux et atteignable pour 2024. D'autres pays, comme le Japon en 1964, la RFA en 1972, la Corée du Sud en 1988, le Brésil en 2016 - et qui sait l'Inde en 2036 ? - ont utilisé avant tout leur capacité à réussir techniquement l'organisation des Jeux comme une vitrine de leur émergence dans le concert des nations qui comptent économiquement et diplomatiquement.

Pour le pays organisateur, la cérémonie d'ouverture est devenue depuis les années 2000 une occasion moins aléatoire d'imposer à deux ou trois milliards de téléspectateurs un narratif providentialiste à mi-chemin entre le roman national et l'universalisme de bon aloi. L'exercice a plutôt été bien réussi lors des Jeux de Londres où le « UK is back » a été bien vendu en amont et en aval de l'événement, peut-être même au point de contribuer à alimenter le nationalisme des Brexiteurs. Encore à la veille des Jeux de Paris, on peine à saisir quelle image la France veut promouvoir à l'étranger pour dix milliards d'euros d'argent public et privé.

De fait, les risques sont aussi considérables d'un parasitage et d'un brouillage de la communication : éventuels attentats et boycotts qui diminuent la portée universelle et pacifiste de l'événement, opérations de déstabilisation numérique et de contrefaçon médiatique (*doppelgänger*), grèves et manifestations de défenseurs de diverses causes, révélation de scandales (corruption, dopage, harcèlement), et même désaffection des publics dans les stades et devant les écrans. Pour assurer la sécurité de leur événement en 2012 et en 2024, le Royaume-Uni et la France ont dû déployer un arsenal de mesures législatives et réglementaires, policières et judiciaires attentatoires par leur nature aux usages fiscaux, au droit du travail, et aux libertés

publiques et privées. Certains dirigeants sportifs internationaux ont parfois avoué leur préférence pour les régimes liberticides où ce type de débat public n'existe pas.

Depuis le gouffre financier des Jeux de Montréal en 1976 et la multiplication des stades et installations olympiques laissées à l'abandon (les fameux « éléphants blancs »), la question est régulièrement posée de l'intérêt de dépenser autant d'argent pour un événement aussi éphémère. Les économistes réunis autour du professeur Wladimir Andreff parlent de « la malédiction du vainqueur » des enchères olympiques pour dire combien le coût des JO se révèle toujours supérieurs aux attentes du fait de la surestimation des rendements. L'explication tient au fait que la plupart des travaux d'évaluation de l'impact des JO sont produits ou financés par les institutions olympiques elles-mêmes ou par les officines qui leur sont liées comme dans le cas de Paris 2024. On comprend mieux alors la sollicitation par le gouvernement français de l'expertise au fil de l'eau de la Cour des Comptes.

### **Ancien monde viril et nouveau monde fluide**

Dans la compétition olympique entre les nations du monde, un nouveau front s'est ouvert depuis les années 1980 : la définition du programme sportif. C'est un enjeu fondamental dans la mesure où l'introduction et la suppression d'épreuves sportives peut bousculer les hiérarchies préétablies.

Fidèle à sa politique d'équilibre entre les deux Grands, le CIO avait introduit la gymnastique rythmique et sportive (GRS) et la natation synchronisée (NS) lors des jeux de Los Angeles en 1984, avec l'ajout de nouvelles épreuves à Atlanta en 1996. Pour la GRS, cela a bénéficié essentiellement à la Russie et aux pays de l'Est, et pour la NS, d'abord aux États-Unis, au Japon et au Canada, et ensuite à la Russie depuis 2000 et à la Chine depuis 2012. En 2013, la commission exécutive du CIO avait d'ailleurs proposé la suppression de la lutte du programme olympique pour 2020, mais elle avait dû reculer devant le front uni des pays de l'ancienne aire ottomane de l'Égypte et des Balkans jusqu'à l'Asie centrale, mais aussi du Sénégal, de l'Iran et des États-Unis. Pour des raisons qui tiennent aussi au dopage et à la corruption, l'haltérophilie et la boxe sont aujourd'hui sur la sellette. Institué par Pierre de Coubertin en 1912, le pentathlon moderne n'a échappé à la disparition en 2022 qu'en acceptant de transformer pour 2024 l'épreuve équestre, socialement discriminante, en course à pied à obstacles du type « Ninja test ».

Un nouveau pas a été franchi par le CIO lors des jeux de Tokyo en 2021 avec la possibilité pour le pays organisateur de proposer cinq nouveaux sports, en l'occurrence, le karaté, le baseball, l'escalade sur mur artificiel, le skateboard et le surf. Ces trois derniers sports ont été conservés par les organisateurs des jeux de Paris 2024 qui, pour séduire le public des banlieues, leur ont adjoint le breakdance. Cette dernière compétition ne figurera pas au programme des jeux de Los Angeles en 2028 car les États-Unis, qui ont pourtant inventé le hip-hop dans les années 1970, ont préféré promouvoir leur influence culturelle via le baseball. Si on garde à l'esprit que la Chine avait échoué à obtenir l'introduction de son art martial (wushu) aux JO de 2008 à Pékin, on comprendra que les choix du CIO sont avant tout motivés par la volonté de séduire les publics juvéniles les plus solvables de la planète qui se sont détournés des sports de force vers des sports de glisse et de risque davantage kinesthésiques au sens de la mobilisation des sensations, et d'autant plus télégéniques qu'il se pratiquent en musique.

Ainsi, deux mondes athlétiques semblent s'opposer, l'un viril reposant sur l'agression et la puissance, et l'autre fluide fonctionnant sur la base de l'évitement et de l'influence. La Russie de Vladimir Poutine l'a bien perçu qui a programmé des Jeux des BRICS avant les Jeux de Paris 2024 et des Jeux de l'Organisation de coopération de Shanghaï tout après.